



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 47/2023

SÉANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 27 novembre 2023)

Présents : 14

Absents : 5

(Pouvoirs : 1)

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Bertrand DUVAL, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MISE EN PLACE D'UN CONCOURS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE RESERVOIR DE BLORY

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Blory, un volet embellissement de façade de la cuve du réservoir est prévu.

Compte tenu du caractère artistique de ce marché, la commission d'appel d'offres a souhaité ouvrir une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de cette réalisation. En particulier, cette procédure nécessite la mise en place d'un jury et de faire appel à trois personnes qualifiées désignées par la Présidente de ce jury, également Présidente de la Commission d'Appel d'Offres.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de valider la mise en place d'une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de la réalisation de cette œuvre artistique,
- d'autoriser la Directrice à solliciter trois personnes ès qualité afin de former un jury de concours.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L2125-1 et R2162-15 et suivants,

VALIDE la mise en place d'une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de la réalisation de la fresque sur le réservoir de Blory,

AUTORISE la Directrice de la Régie à solliciter trois personnes ès qualité afin de former un jury de concours.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 6 décembre 2023,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.